



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 9 JANVIER 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
9	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
10	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
11	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
12	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
14	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
15	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
16	MOTZ	CLERC Daniel	
17	ONTEX	CARRIER Christiane	
18	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
20	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
21	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno
VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 janvier 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 2 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*





## DÉLIBÉRATION

N° : 13 Année : 2024

Exécutoire le : 18 JAN, 2024

Publiée / Notifiée le : 18 JAN, 2024

Visée le : 18 JAN, 2024

### TOURISME

#### Projet d'évolution du site des Mottets et confortement de la Promenade du Lac Demandes de subvention

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est actuellement gestionnaire d'un linéaire en bordure immédiate du Lac du Bourget. Ce linéaire, pouvant être considéré comme un équipement public, dédié à la promenade et permettant un accès direct à l'eau est composé de plusieurs équipements :

- Au sud, la base de loisirs des Mottets (10 ha) a été créée à la fin des années 1990 et est située sur la commune du Viviers-du-Lac. Transférée du département de la Savoie à Grand Lac en avril 2017, ce site est un lieu de passage, de jeux et de détente.

Il est un point de départ ou une finalité de balade le long de la Promenade du Lac ou un point d'étape sur l'itinéraire de la véloroute V63. De nombreuses personnes viennent pique-niquer, jouer, se baigner ou tout simplement se promener sur le site ou observer la biodiversité locale. Ce dernier est donc naturellement très fréquenté les week-ends et durant les vacances scolaires.

- Entre le site des Mottets et Aix-les-Bains, la Promenade du Lac, 4,9 km de voie douce partagée créée en 2011, est aujourd'hui fréquentée par plus de 230 000 personnes par an. Elle est considérée comme une voie verte ouverte aux piétons (sous toutes ces formes) et aux cyclistes.

Le cap des Séselets et la proximité de l'eau sont particulièrement appréciés par les utilisateurs. Cet équipement créé par le département de la Savoie a également été transféré à Grand Lac en avril 2017.

- Enfin plus au nord, entre Aix-les-Bains et Brison-Saint-Innocent, le sentier Fil de l'Eau, créé par Grand Lac en 2012, permet de rejoindre la pointe de l'Ardre par un petit cheminement « nature » et des pontons sur l'eau.

L'ensemble de ces équipements existants est soumis aux contraintes du lac (hausse et baisse du niveau de l'eau), aux aléas climatiques (vent, soleil, pluie, ...) et à une fréquentation quotidienne importante. Il convient aujourd'hui de mener un vaste programme de rénovation et d'amélioration afin de maintenir sur les différents équipements : la sécurité des utilisateurs, un haut niveau d'accueil et un environnement paysager de qualité, tout en s'adaptant au changement climatique.

Le programme envisagé permet d'assurer une liaison douce, au plus proche du lac, sur un linéaire total de 10,6km (soit près 1/3 des rives du lac).

Le programme est le suivant :

Equipement	Problématique / constat	Descriptif travaux envisagés
<b>Base de Loisirs des Mottets</b> (zone 1 sur plan)	Site vieillissant - Démontage des aires de jeux en 2022 car dangereuses - Abattage d'arbres menaçant la sécurité. - Platelage et structure des pontons de l'étang et de la plage en mauvais état. - Barbecues et mobiliers dégradés. - 2 bâtiments avec sanitaires dégradés.	- Création de 3 nouvelles aires de jeux inclusives. - Plantation d'arbres, arbustes. - Remplacement des bancs, barbecues et autres mobiliers - Sécurisation des pontons de l'étang et de la plage - Rénovation des sanitaires des 2 bâtiments (passage en toilettes sèches) - Nouveaux arceaux vélo
<b>Promenade du Lac</b> (zone 2 sur plan)	Equipement soumis aux variations du niveau du lac et à la houle. - Constations d'affaissements sur le linéaire principal depuis plusieurs années. - Platelages et structures de 2 pontons et 1 passerelle dégradée. - Abattage d'arbres menaçant la sécurité.	- Réparation du linéaire principal (1km à traiter). - Reprise des platelages des pontons (Cholet – Seselets) et passerelle (Lido). - Plantation d'arbres, arbustes. - Nouveaux arceaux vélo.
<b>Fil de l'eau</b> (zone 3 sur plan)	Site soumis aux variations du niveau du lac et à la houle. - Platelage et structure bois des 2 pontons dégradés.	- Remplacement de la structure bois et du platelage bois des 2 pontons.

Le coût total du projet – pour les 3 zones évoquées - est estimé à 2 395 200€ TTC (soit 1 996 000€ HT). Ce projet est inscrit au PPI réactualisé.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Partenaire financier	Dispositif	Montant sollicité	Précisions
<b>Région Auvergne Rhône Alpes</b>	Contrat région	470 000 €	Dépôt du dossier en cours
<b>Etat</b>	DSIL	500 000 €	Dépôt du dossier en cours
<b>Département</b>	Contrat Départemental	300 000 €	Dépôt du dossier en cours
<b>Grand Lac (autofinancement)</b>	L'ensemble du projet	1 125 200 €	
<b>TOTAL</b>		<b>2 395 200 €</b>	

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour un montant de 500 000 €.

Il est également proposé de déposer une demande de subvention auprès de la Région, au titre du Contrat Région, pour un montant de 470 000 €, et du Département, au titre du Contrat Départemental, pour un montant de 300 000 €.

Il est également proposé de déposer toutes autres demandes de subvention auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet,

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention d'un montant de 500 000€ auprès de l'Etat au titre de la DSIL,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention d'un montant de 470 000€ auprès de la Région, au titre du Contrat région,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention d'un montant de 300 000€ auprès du Département, au titre du Contrat départemental,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer toutes autres demandes de subvention auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec le projet présenté et les demandes de subvention évoquées.

Aix-les-Bains, le 9 janvier 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 23
- Présents et représentés : 25
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 13 : Projet d'évolution du site des Mottets et confortement de la Promenade du Lac - Demandes de subvention -

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/01/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/01/2024

---

**Numéro de l'acte :** d4831 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240109-d4831-DE

---

**Date de décision :** 09/01/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subventions

